

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1089

2 juin 2009

SOMMAIRE

Aberdeen Property Funds Eastern Europe SICAV-FIS	52243	Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.	52266
Aberdeen Property Funds Eastern Europe SICAV-FIS	52244	Eljacco S.A.	52227
Achmea Re Management Company S.A.	52248	Emcotrans	52255
A & CO S.à r.l.	52244	EuroPRISA Management Company S.A.	52269
Aligroup International S.A.	52243	F.A.M. Fund	52231
Amhurst Corporation	52229	Frastema S.A.	52226
Andava Holding S.A.	52228	Fundamental European Value S.A.	52248
ArcelorMittal	52235	Global Brands S.A.	52227
Assoco Ré S.A.	52249	IGLS Invest S.A.	52228
Biogen Idec Luxembourg Holding S.à r.l.	52262	Impex Overseas Trading Holding S.A. ...	52232
Boieldieu S.A.	52242	International Capital Investments Company Holding S.A.	52231
Capivent S.A.	52230	Jacky S.A.	52230
Caribe Holding S.A.	52226	Jarkride Holding Société Anonyme	52233
Crealux	52249	Joco S.à r.l.	52247
Criali Investment S.A.	52229	Kiwinter S.A.	52230
DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.	52243	Les Cottages du Sud S.A.	52247
Devera Brownfield Fund S.A.	52271	Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A.	52249
Dive Charter International S.A.	52247	Mayfair S.A., SPF	52231
Diversified Growth Company en abrégé D.G.C.	52249	Novara Aquilone Sicav	52233
DWS Nova Multi Chance I	52242	Paloma Immobilière S.A.	52249
DWS Nova Multi Chance I	52242	Phenon Holding S.A.	52227
DWS Nova Multi Chance II	52242	Phoenixx Immobilière S.A.	52272
DWS Nova Multi Chance II	52243	Pictet Targeted Fund (LUX)	52248
DWS Nova Solution I	52241	Repco 27 S.A.	52261
DWS Nova Solution I	52241	R.P.E. S.A.	52226
DWS Nova Solution II	52240	Scivias S.A.	52250
DWS Nova Solution II	52240	Sully S.A.	52233
DWS Nova Solution III	52241	Tarragona S.A.	52248
DWS Nova Solution III	52241	Threadneedle International Property Fund	52234
Dynasty Investments S.A.	52232	Tipi S.A.	52228
East Capital (Lux)	52248	Tusculum S.A.	52256
		Venezuela Investment Company S.A.	52229
		WestProfil	52234

Caribe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 75.749.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 10 juin 2009 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2007 et 31.12.2008
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009060102/788/16.

R.P.E. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 41.652.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 18 juin 2009 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009063094/1023/17.

Frastema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 117.830.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 26 juin 2009 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 12, avenue de la Porte-neuve

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008.
2. Rapport du commissaire aux comptes sur le même exercice.
3. Approbation du bilan, du compte de pertes et profits et de l'annexe au 31 décembre 2008.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
6. Résolution à prendre conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061297/535/20.

Global Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 70.673.

The Board of Directors has decided to postpone the

STATUTORY ANNUAL GENERAL MEETING

which was due to be held on 1st June 2009 at 1.00 pm at the registered office in Luxembourg.

The Meeting is postponed until 29th June 2009 at 1.00 pm.

Notice of the Meeting and an agenda will be issued by mail to registered shareholders at least eight days before the meeting together with a proxy if you are unable to attend.

For GLOBAL BRANDS S.A.

pour INTERNATIONAL CORPORATE SERVICES (Luxembourg) S.A.R.L.

Christine PICCO

Référence de publication: 2009060460/520/15.

Phenon Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 87.773.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 18 juin 2009 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009063096/1023/16.

Eljacco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 9.340.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2009 à 16.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes au 31 décembre 2008;
2. Affectation du résultat au 31 décembre 2008;
3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée);
5. Remplacement des membres du conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
6. Modification de l'adresse du siège social de la société;
7. Divers.

Les administrateurs.

Référence de publication: 2009061205/536/22.

IGLS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 65.743.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *18 juin 2009* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Ratification de la cooptation d'un administrateur
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009063097/788/17.

Tipi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 73.930.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le *24 juin 2009* à 10.00 heures au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.03.2009;
- Affectation du résultat au 31.03.2009;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009063093/18.

Andava Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 56.168.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu en date du *18 juin 2009* à 11.00 heures au siège social avec le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturé au 31/03/2009;
2. Approbation des comptes clôturés au 31/03/2009;
3. Affectation des résultats de l'exercice clôturé au 31/03/2009;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction durant l'exercice clôturé au 31/03/2009;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration
Par délégation
Romain THILLENS

Référence de publication: 2009060455/565/21.

Criali Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 110.028.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la Société qui se tiendra au siège social, le 11 juin 2009 à 17.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Résiliation du mandat d'administrateur de Mr Antonio Pirillo.
2. Divers.
Cederlux-Services Sarl
Commissaire aux comptes

Référence de publication: 2009059850/693/14.

Venezuela Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 75.780.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 10 juin 2009 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2007 et 31.12.2008
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009060107/788/18.

Amhurst Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 18.301.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 18 juin 2009 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 14 mai 2009, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009058149/29/18.

Capivent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 54.461.

Les actionnaires sont priés d'assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, le 9 juin 2009 à 11.00 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2008
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009054707/1212/17.

Jacky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 99.566.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 10 juin 2009 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009060106/788/17.

Kiwinter S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 34.968.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 22 juin 2009 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, M. Cornelius BECHTEL, pour l'exercice de ses mandats.
6. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Sinan SAR, pour l'exercice de son mandat.
7. Ratification de la cooptation de M. Jacques CLAEYS comme administrateur décidée par le conseil d'administration en date du 12 décembre 2008 et nomination de ce dernier comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Non-ratification de la cooptation de M. Sébastien ANDRE comme administrateur décidée par le conseil d'administration en date du 19 décembre 2008 et décharge.

9. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
10. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009063091/29/27.

Mayfair S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 37.219.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le *10 juin 2009* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009060113/1023/17.

International Capital Investments Company Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.612.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui se tiendra le *19 juin 2009* à 11.00 heures dans les bureaux de l'Etude Tabery et Wauthier, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Rapport du Commissaire-Vérificateur;
2. Décision quant à la décharge à accorder au liquidateur et au Commissaire-Vérificateur;
3. Décision quant à la décharge à accorder aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009062648/322/17.

F.A.M. Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.491.

Le rapport annuel de F.A.M. Fund (ci-après «la Société») n'ayant pas été disponible pour l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 19 janvier 2009, le président a décidé de reporter la réunion à une date ultérieure. Le rapport étant maintenant disponible, les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

de la Société qui aura lieu le mercredi *10 juin 2009* à 10h00, au siège social.

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 30 septembre 2008
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008

4. Affectation des résultats
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 30 septembre 2008
6. Nominations statutaires
7. Divers.

Pour tenir valablement l'Assemblée Générale Annuelle, aucun quorum de présence n'est requis. Les décisions seront votées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Les actionnaires sont convoqués à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de F.A.M. Fund (ci-après «la Société») qui se tiendra au siège social de la Société, le 10 juin 2009 à 14.00 heures, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution et liquidation volontaire de la Société
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs
3. Décision de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions de la Société
4. Nomination de Deloitte (auditeur de la Société) en tant que réviseur à la liquidation
5. Divers.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne pourra délibérer valablement que si la moitié au moins du capital de la Société est représentée. Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée seront adoptées si elles réunissent les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée en date du 13 juillet 2009 à 14.00 heures ou à toute autre date décidée par un administrateur avec le même ordre du jour. La seconde Assemblée délibérera valablement, quelle que soit la portion du capital représentée et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires seront admis à ces Assemblées sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant l'assemblée, fait connaître leur intention de prendre part à l'assemblée.

Les actionnaires qui ne pourront pas assister à ces Assemblées peuvent librement se faire représenter en renvoyant la procuration dont le formulaire est disponible sur demande au siège social de la Société. Les procurations dûment complétées et signées doivent être envoyées au plus tard le 09 juin 2009 à 14.00 heures.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009060260/755/44.

Impex Overseas Trading Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 29.931.

Les actionnaires sont priés d'assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au: 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, le 9 juin 2009 à 15.30 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2008
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009054705/1212/19.

Dynasty Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 95.554.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *10 juin 2009* à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009060104/788/17.

Sully S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 42.789.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *10 juin 2009* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009060240/506/17.

Jarkride Holding Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 30.082.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 juin 2009* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Délibération, conformément à l'article 100 de la loi fondamentale des sociétés commerciales au 24.04.1983 qui modifie la loi du 10.08.1915, sur la continuation de la société.
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009060122/1031/17.

Novara Aquilone Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.851.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of our company, which will take place in Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg on *June 10, 2009* at 11.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor for the year ended as at February 28, 2009;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at February 28, 2009;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the Meeting.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2009060952/584/23.

WestProfil, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 109.089.

Die

JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

findet gemäß Artikel 22 Absatz 2 der Satzung zu der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à Capital Variable) WestProfil am *9. Juni 2009* um 10.00 Uhr in den Räumen der WestLB International S.A., 32-34, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des vom Verwaltungsrat vorgelegten Jahresabschlusses zum 31.12.2008
3. Verwendung des Jahresergebnisses
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010
6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Die Zulassung zur Generalversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens zum *8. Juni 2009* bei einer Bank hinterlegt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Hinterlegung der Anteile genügt als Nachweis.

Luxemburg, 19. Mai 2009.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009060237/755/23.

Threadneedle International Property Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.741.

The shareholders of Threadneedle International Property Fund, SICAV-FIS (the "Company") have been convened, in accordance with article 70 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by registered mail sent on 24 April 2009 (the "First Convening Notice") to an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company, which was held on 4 May 2009 at 2.15 p.m. (Luxembourg time) at 2-4 Place de Paris, B.P. 1147, L-1011 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg (the "First Meeting").

It resulted from the attendance list that out of 321,583.769 (three hundred and twenty one thousand, five hundred and eighty three point seven, six, nine) shares representing the whole corporate capital, less than half of the shares issued by the Company were duly represented at the First Meeting and that therefore the legally required quorum in order for the First Meeting to be able to deliberate and decide validly on the agenda, had not been satisfied.

It was therefore decided to adjourn the First Meeting and to reconvene a second meeting of the shareholders of the Company with the same agenda as the First Meeting.

Therefore, in accordance with article 67-1 of the Law, the board of directors of the Company invites the shareholders of the Company to attend

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company, which will be held in front of the Luxembourg notary public Maître Jean-Joseph Wagner, residing professionally in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 June 2009 at 2:00 pm (Luxembourg time) at 2-4 Place de Paris, B.P. 1147, L-1011 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Extraordinary General Meeting").

The Extraordinary General Meeting will have the following agenda which is the same as for the First Meeting:

Agenda:

1. To amend paragraph 5 of Article 22 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles"), to read as follows:

"The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg, at such place and time as specified in the notice of meeting, on the first Friday of June each year".

2. Miscellaneous.

Please find below the general rules which govern the holding of the Extraordinary General Meeting of the Company:

Convening notices

Since the legally required quorum for the First Meeting was not satisfied, a second shareholders meeting may be convened pursuant to article 67-1 (2) of the Law by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the shareholders meeting in the Luxembourg official gazette (the "Mémorial") and in two Luxembourg newspapers. Such convening notices shall reproduce the agenda and indicate the date and results of the previous meeting.

Quorum and Majority

Please note that pursuant to article 67-1 (2) of the Law, the Extraordinary General Meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the share capital represented.

The resolutions on the above-mentioned agenda will only be validly adopted pursuant to article 67-1 (2) of the Law, if they are adopted by at least two-thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attached to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

Representation - Power of attorney

Pursuant to article 67 (3) of the Law, every shareholder shall be entitled to vote personally or by proxy.

If you cannot be personally present at the Extraordinary General Meeting and wish to be represented, we would kindly ask you to return, before 24 June 2009, 5:00 p.m. (Luxembourg time), the power of attorney enclosed to the First Convening Notice duly completed and signed by sending a pdf-copy of the proxy to the attention of Mrs Murielle Nguyen at murielle.nguyen@rbcdexia.com with the original proxy to follow to the following address:

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Attn: Mrs Murielle Nguyen

14, Porte de France

L-4360 Esch-sur-Alzette

Grand Duchy of Luxembourg

For your convenience, the power of attorney enclosed to the First Convening Notice will be resent to you by registered mail.

For the avoidance of doubt, any power of attorney granted for the First Meeting will remain valid for the Extraordinary General Meeting unless otherwise expressed by you.

Référence de publication: 2009058193/1092/59.

ArcelorMittal, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.454.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'ArcelorMittal convoquée le 12 mai 2009 pour voter sur l'ordre du jour reproduit dans le présent avis de convocation n'ayant pas atteint le quorum de 50 % du capital social requis par la loi luxembourgeoise, les actionnaires de la société anonyme ArcelorMittal (la « Société ») sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires reconvoquée, qui se tiendra par devant notaire le mercredi 17 juin 2009 à 11.00 heures au siège social de la Société, 19, Avenue de la Liberté, L - 2930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg afin de délibérer sur les points suivants:

Ordre du jour et proposition de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

1. Décision (i) de renouveler pour une période de cinq ans le capital autorisé de 7.082.460.000 Euros représenté par 1.617.000.000 actions sans valeur nominale, par rapport au capital social émis de la Société de 6.345.859.399,86 Euros représenté par 1.448.826.347 actions sans valeur nominale, représentant une augmentation maximale potentielle du capital social de la Société de 168.173.653 nouvelles actions, et (ii) d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société d'émettre, dans la limite d'un tel capital autorisé, de nouvelles actions pour plusieurs types de transactions, et modifier l'article 5.5 des statuts de la Société.

L'Assemblée Générale prend acte que le 13 mai 2008, l'assemblée générale des actionnaires a limité l'utilisation par le Conseil d'Administration du capital autorisé pour des augmentations de capital social à des fins de fusions, acquisitions ou autres opérations similaires, et en vue de la remise d'actions, à la suite de l'exercice ou de la conversion, selon les cas, d'options sur actions de la Société ou en relation avec d'autres avantages en actions attribués dans le cadre d'un plan d'incitation ou d'intéressement ou d'émission d'actions dans le cadre d'offres d'actions aux employés, basé sur une autorisation valable pour une période prenant fin le 5 novembre 2012 avec le droit pour le Conseil d'Administration de limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

L'Assemblée Générale prend acte du rapport du Conseil d'Administration, émis le 23 mars 2009 en rapport avec le renouvellement et l'étendue du capital autorisé. Le Conseil d'Administration a émis un supplément au rapport du Conseil d'Administration du 23 mars 2009 afin de refléter la décision du Conseil d'Administration du 28 avril 2009 d'émettre des Senior Convertible Notes jusqu'à concurrence de 800 millions dollars américains portant intérêts à 5 % dus en 2014 et de lancer une offre jusqu'à hauteur de 140.882.634 actions existantes d'ArcelorMittal. Une copie de ces rapports, signée et validée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement auprès des autorités de Luxembourg.

Le Conseil d'Administration pense qu'il est dans le meilleur intérêt de la Société d'avoir la possibilité de mettre en œuvre des acquisitions et autres opérations par le biais d'émission d'actions (ou de droits à des actions) afin de financer toutes acquisitions ou autres opérations directement ou indirectement ou en échange des biens acquis. Le Conseil d'Administration pense, en outre, que la Société doit être capable d'accéder aux marchés des capitaux afin de pouvoir répondre à ces besoins de financement ou de refinancement par le biais de l'émission d'actions et d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et tout autre instrument financier donnant accès au capital. C'est dans cette optique, que le Conseil d'Administration a décidé les 23 et 24 mars 2009, l'émission d'obligations d'un montant de 20,25 Euro portant intérêts à 7,25 % dus en 2014 convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes de la Société ou «OCEANE» (les «Obligations») convertibles ou échangeables au plus tôt le 13 mai 2009 en actions existantes ou nouvelles ou, au choix de la Société, en espèces ou une combinaison de ceci.

En outre, comme indiqué dans le rapport présenté le 12 novembre 2007 à l'assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'Administration pense que la Société, en conformité avec son objet social, ses plans stratégiques et le développement de ses activités, devrait avoir la capacité d'émettre des actions à ses administrateurs, employés, managers, officers, consultants et/ou agents du groupe ArcelorMittal sur base d'un plan d'options sur actions et/ou de plans de rémunération ou similaires que le Conseil d'Administration puisse mettre en œuvre en fonction des circonstances.

Pour autant que de besoin, le Conseil d'Administration propose de donner la possibilité à la Société d'émettre des actions dans le cadre du capital autorisé pour les besoins décrits ci-dessus sans droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants.

Enfin, le Conseil d'Administration souligne le fait que le montant du capital autorisé est identique à celui approuvé par l'assemblée générale des actionnaires en mai 2008 et requerrait si totalement utilisé, l'émission d'un maximum de cent soixante-huit millions cent septante-trois mille six cent cinquante-trois (168.173.653) nouvelles actions représentant moins de 11,6% du nombre total d'actions émises en date de ce jour de la Société pour les besoins décrits ci-dessus.

Proposition de résolution unique

L'Assemblée Générale décide de renouveler le capital autorisé d'un montant de sept milliards quatre-vingt deux millions quatre cent soixante mille euros (EUR 7.082.460.000) représenté par un milliard six cent dix-sept millions (1.617.000.000) actions sans valeur nominale pour une période de cinq années se terminant à la date du 5^{ème} anniversaire de la publication au Journal Officiel de Luxembourg du présent acte de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale autorise encore le Conseil d'Administration de la Société à déterminer les conditions de toute augmentation de capital, y compris par des apports en espèces ou en nature, par incorporation de réserves,

de primes d'émission ou de bénéfices reportés, avec ou sans émission de nouvelles actions, ou à la suite de l'émission et de l'exercice d'obligations subordonnées ou non subordonnées, convertibles en ou remboursables par/ou échangeables en actions (déterminées dans les termes de l'émission ou déterminées subséquentement), ou à la suite de l'émission d'obligations avec warrants ou tout autre droit de souscrire des actions ou par l'émission de warrants ou tout autre instrument portant un droit de souscription à des actions.

L'Assemblée Générale autorise également le Conseil d'Administration de la Société à déterminer le prix de souscription avec ou sans prime d'émission, la date à laquelle les actions concernées ou instruments financiers porteront des droits et, si applicables, la durée, l'amortissement, d'autres droits (y compris le remboursement anticipatif), les taux d'intérêts, les taux de conversion et les taux d'échange desdits instruments financiers ainsi que tous autres termes et conditions de tels instruments financiers, y compris quant à leur souscription, émission, et paiement pour lesquels le Conseil d'Administration pourra faire usage de l'article 32-1 paragraphe 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Enfin, l'Assemblée Générale donne pouvoir au Conseil d'Administration de la Société à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Dès lors, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5.5 des statuts de la Société qui dorénavant se lira comme suit:

«5.5. Le conseil d'administration est autorisé pour une période prenant effet à la date de cette assemblée générale des actionnaires et prenant fin à la date du cinquième anniversaire de la date de publication dans le Journal Officiel luxembourgeois de l'acte de l'assemblée générale tenue le 17 juin 2009, sans préjudice de tout renouvellement, à augmenter le capital social en une ou plusieurs occasions dans les limites du capital autorisé.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions de toute augmentation de capital, y compris par des apports en espèces ou en nature, par incorporation de réserves, de primes d'émission ou de bénéfices reportés, avec ou sans émission de nouvelles actions, ou suite à l'émission et l'exercice d'obligations subordonnées ou non subordonnées, convertibles ou remboursables par ou échangeables en actions (déterminées dans les termes à l'émission ou déterminées par la suite), ou suite à l'émission d'obligations avec warrants ou tout autre droit de souscrire à des actions, ou par l'émission de warrants ou tout autre instrument portant un droit de souscription à des actions.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer le prix de souscription, avec ou sans prime d'émission, la date à partir de laquelle les actions ou tout autre instrument financier portera des droits et si applicables, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le remboursement anticipatif), les taux d'intérêts, les taux de conversion et les taux d'échange, de tels instruments financiers ainsi que tous autres termes et conditions de tels instruments financiers y compris quant à leur souscription, émission et paiement pour lesquels le conseil d'administration pourra faire usage de l'article 32-1 paragraphe 3 de la Loi.

Le conseil d'administration est autorisé à limiter et supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Le conseil d'administration est autorisé à limiter et supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Les décisions du conseil d'administration ayant pour objet l'émission, dans le cadre de l'autorisation conférée par le présent article 5.5, de tout instrument financier portant un droit ou potentiellement un droit à des actions, seront par dérogation à l'article 9 des présents statuts, prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Chaque fois que le conseil d'administration aura procédé à l'augmentation partielle ou intégrale de capital tel qu'autorisé par les dispositions ci-dessus, l'article 5 des statuts sera modifié afin de refléter cette augmentation.

Le conseil d'administration est expressément autorisé à déléguer toute personne physique ou morale pour organiser le marché des droits de souscription, accepter les souscriptions, conversions ou échanges, recevoir paiement du prix des actions, obligations, droits de souscription ou autres instruments financiers, faire constater les augmentations de capital réalisées ainsi que les modifications correspondantes à l'article 5 des statuts et faire inscrire audit article 5 des statuts le montant à concurrence duquel l'autorisation d'augmenter le capital a été effectivement utilisée et éventuellement les montants à concurrence desquels elle est réservée pour des instruments financiers pouvant donner droit à des actions.

La présente Assemblée Générale reconvoquée délibérera valablement sur la proposition de résolution unique quelle que soit la proportion du capital représentée. Cette résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par au moins 2/3 des votes émis à l'Assemblée Générale Extraordinaire reconvoquée.

Chaque action est assortie d'un droit de vote.

Une copie de la documentation relative à cette Assemblée Générale Extraordinaire reconvoquée («AGE») est disponible au siège social de la Société et sur le site internet de la Société (www.arcelormittal.com sous Investors & Shareholders - Extraordinary General Meeting 17 June 2009). Les actionnaires dont la propriété est enregistrée directement ou indirectement dans le registre local néerlandais des actionnaires de la Société ou directement dans le registre luxembourgeois des actionnaires sans être détenu dans un des registres locaux des actionnaires (les «Actions du Registre Européen») et pour les détenteurs d'actions dont la propriété est enregistrée directement ou indirectement dans le registre New Yorkais des actionnaires de la Société (les «Actions du Registre New Yorkais») les conditions pour assister ou être représenté à l'AGE, sont les suivantes:

1. Conditions pour assister en personne

(i) Détenteurs dont la propriété est enregistrée indirectement

Les détenteurs d'Actions du Registre Européen dont la propriété est enregistrée indirectement dans le registre local néerlandais des actionnaires de la Société ou dans le registre luxembourgeois des actionnaires et qui choisissent d'assister en personne à l'AGE doivent demander à leur intermédiaire financier (banque, institution financière ou autre intermédiaire) auprès duquel leurs actions sont en dépôt, d'envoyer un certificat de blocage (le « certificat de blocage ») pour leurs actions à l'Agent Centralisateur compétent pour le 9 juin 2009 au plus tard.

Ce certificat de blocage doit mentionner clairement l'identité précise du propriétaire des actions ArcelorMittal, le nombre d'actions qui sont bloquées, la date à laquelle ces actions ont été bloquées, qui ne peut être ultérieure au 10 juin 2009, et une attestation que les actions concernées sont enregistrées dans les livres de la banque locale ou courtier au nom du détenteur et seront bloquées jusqu'à la clôture de l'AGE.

Dès que l'Agent Centralisateur recevra le certificat de blocage, une carte d'admission sera envoyée à l'actionnaire concerné.

Les détenteurs d'Actions du Registre Européen doivent apporter une copie de leur carte d'admission à l'AGE. Au cas où l'actionnaire ne recevrait pas sa carte d'admission en temps, il/elle doit apporter sa carte d'identité ou passeport à l'AGE.

Les détenteurs d'Actions du Registre New Yorkais dont la propriété est enregistrée indirectement dans le registre New Yorkais des actionnaires de la Société et qui choisissent d'assister en personne à l'AGE doivent demander à leur intermédiaire financier (banque, institution financière ou autre intermédiaire) ou leurs agents auprès desquels leurs actions sont en dépôt, d'émettre en leur faveur une procuration confirmant qu'ils sont autorisés à assister et à voter à l'AGE.

En plus d'obtenir une procuration, leur intermédiaire financier doit compléter et retourner une demande de blocage des Actions du Registre New Yorkais à The Bank of New York Mellon. Cette demande de blocage doit être reçue par The Bank of New York Mellon pour le 9 juin 2009 au plus tard. Les détenteurs d'Actions du Registre New Yorkais doivent apporter la procuration reçue de leur intermédiaire financier à l'AGE qui servira de carte d'accès à l'AGE. La demande de blocage des Actions du Registre New Yorkais aura pour effet que les actions de ces détenteurs seront placées dans un compte particulier bloqué auprès de The Depository Trust Company pour une période commençant le 10 juin 2009 jusqu'à la clôture de l'AGE.

(ii) Détenteurs dont la propriété est enregistrée directement

Les détenteurs d'Actions du Registre Européen et d'Actions du Registre New Yorkais dont la propriété est enregistrée directement dans un des registres des actionnaires de la Société sont invités à annoncer leur intention d'assister à l'AGE en complétant, signant, datant et retournant le formulaire de participation qui peut être obtenu auprès de l'Agent Centralisateur et sur le site internet de la Société www.arcelormittal.com à :

Pour les détenteurs d'Actions du Registre Européen:

BNP Paribas Securities Services, Global Corporate Trust

Proxy Department

Immeuble Tolbiac

75450 Paris Cedex 09

France

Tél.: + 33 1 57 43 70 29

Fax: + 33 1 40 14 58 90

Pour les Détenteurs d'Actions du Registre New Yorkais:

The Bank of New York Mellon

Proxy processing

P.O. Box 3549

South Hackensack, NJ 07606-9249

Etats-Unis d'Amérique

Tél.: 866-258-4686 (Etats-Unis uniquement)

Tél.: + 1-201-680-6825 (International)

Le formulaire de participation peut également être téléchargé à partir du site internet de la Société (www.arcelormittal.com sous Investors & Shareholders - Extraordinary General Meeting 17 June 2009).

Le formulaire de participation doit être reçu par BNP Paribas Securities Services ou The Bank of New York Mellon au plus tard le 9 juin 2009 aux adresses mentionnées ci-dessus.

2. Conditions pour voter par mandataire ou l'octroi d'un mandat

(i) Détenteurs dont la propriété est enregistrée indirectement

Les détenteurs d'Actions du Registre Européen dont la propriété est enregistrée indirectement dans le registre local néerlandais des actionnaires de la Société ou dans le registre local luxembourgeois des actionnaires et qui ne peuvent assister en personne à l'AGE peuvent donner une instruction de vote au Secrétaire de la Société, M. Henk Scheffer, ou à une tierce personne désignée par le détenteur.

Avant de donner des instructions de vote au Secrétaire de la Société, les détenteurs d'Actions du Registre Européen doivent (a) avoir obtenu et délivré à l'Agent Centralisateur compétent, le formulaire de participation complété, daté et signé et le certificat de blocage décrit ci-dessus (voir «- Conditions pour assister en personne») qui peut

être obtenu de l'Agent Centralisateur compétent ou téléchargé à partir du site internet de la Société (www.arcelormittal.com sous Investors & Shareholders - Extraordinary General Meeting 17 June 2009). Le formulaire de participation complété, signé et daté doit être retourné ensemble avec le certificat de blocage à l'Agent Centralisateur compétent pour le 9 juin 2009 au plus tard.

Un détenteur d'Actions du Registre Européen qui souhaite être représenté par un mandataire autre que le Secrétaire de la Société, doit avoir obtenu et délivré, à l'Agent Centralisateur compétent, le certificat de blocage décrit ci-dessus (voir « - Conditions pour assister en personne»). De plus, le mandataire doit apporter à l'AGE le formulaire de participation complété, signé et daté qui peut être obtenu de l'Agent Centralisateur compétent ou téléchargé à partir du site internet de la Société (www.arcelormittal.com sous Investors & Shareholders - Extraordinary General Meeting 17 June 2009). Le formulaire de participation complété, signé et daté doit être retourné ensemble avec le certificat de blocage à l'Agent Centralisateur compétent pour le 9 juin 2009 au plus tard, afin d'avoir son nom enregistré sur la liste d'enregistrement de l'AGE.

Les détenteurs d'Actions du Registre Européen, qui ont obtenu le certificat de blocage et ont signé le formulaire de participation, mais qui souhaitent révoquer telle procuration peuvent le faire à tout moment en délivrant un formulaire de participation dûment signé et portant une date ultérieure à l'Agent Centralisateur compétent pour le 9 juin 2009 au plus tard ou en assistant et votant en personne à l'AGE.

Les détenteurs d'Actions du Registre New Yorkais, dont la propriété est indirectement enregistrée dans le registre New Yorkais des actionnaires de la Société et qui ne peuvent assister en personne à l'AGE doivent suivre les procédures et instructions de vote reçues de leur intermédiaire financier ou de ses agents. En plus, ils doivent donner instruction à leur intermédiaire financier de compléter et de retourner une demande de blocage d'Actions du Registre New Yorkais à The Bank of New York Mellon. Cette demande de blocage doit être reçue par The Bank of New York Mellon pour le 9 juin 2009 au plus tard. La demande de blocage des actions aura pour effet que les actions de ces détenteurs seront placées dans un compte particulier bloqué auprès de The Depository Trust Company pour une période commençant le 10 juin 2009 jusqu'à la clôture de l'AGE.

Les détenteurs d'Actions du Registre New Yorkais doivent contacter leur intermédiaire financier en ce qui concerne les procédures pour modifier ou révoquer leur instructions de vote.

Dans chaque cas, le simple fait d'assister à l'AGE sans voter ne révoquera pas la procuration.

(ii) Détenteurs dont la propriété est enregistrée directement (y compris les participants au programme Arcelor-Mittal Employee Share Purchase Program 2008)

Les détenteurs d'Actions du Registre Européen dont la propriété est enregistrée directement dans le registre local néerlandais des actionnaires de la Société ou, dans le registre luxembourgeois des actionnaires sans être détenu sur un des registres locaux, doit compléter, signer et dater le formulaire de participation qui peut être obtenu auprès de:

BNP Paribas Securities Services, Global Corporate Trust

Immeuble Tolbiac

75450 Paris Cedex 09

France

Tél.: + 33 1 57 43 70 29

Fax: + 33 1 40 14 58 90

Le même formulaire de participation peut être téléchargé à partir du site internet de la Société (www.arcelormittal.com sous Investors & Shareholders - Extraordinary General Meeting 17 June 2009).

Le formulaire de participation complété, signé et daté doit être retourné à l'Agent Centralisateur pour le 9 juin 2009 au plus tard.

Les détenteurs d'Actions du Registre New Yorkais dont la propriété est enregistrée directement dans le registre New Yorkais des actionnaires de la Société doivent compléter, signer et dater une carte de procuration US. La carte de procuration US complétée, signée et datée doit être retournée pour le 9 juin 2009 au plus tard à:

The Bank of New York Mellon

Proxy processing

P.O. Box 3549

South Hackensack, NJ 07606-9249

Etats-Unis d'Amérique

Tél.: 866-258-4686 (Etats-Unis uniquement)

Tél.: + 1-201-680-6825 (International)

3. Demande d'information et coordonnées des Agents Centralisateurs

Les actionnaires recherchant plus d'information peuvent le faire:

- soit en s'adressant à un des Agents Centralisateurs:

- pour les Actions du Registre Européen qui sont incluses dans le système d'Euroclear Pays-Bas et qui sont admises à la négociation soit sur Euronext Amsterdam par NYSE Euronext, soit sur Euronext Paris par NYSE Euronext, soit sur Euronext Bruxelles par NYSE Euronext:

BNP Paribas Securities Services

Banking and Global Corporate Trust Operations

Herengracht 477

1017 BS Amsterdam

Pays-Bas

Tél : + 31 20 55 01 253

Fax : + 31 20 55 01 250

- pour les Actions du Registre Européen qui sont incluses dans le système de Clearstream Banking ou Euroclear Bank et admises à la négociation sur le marché réglementé de La Bourse de Luxembourg:

BGL

Listing and Agency Services

50, avenue J.F. Kennedy, L- 2951 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

Tél: +352 4242 45 99 ou + 352 4242 35 09

Fax: +352 4242 28 87

- Pour les Actions du Registre Européen incluses dans le système Iberclear et admises à la négociation sur les bourses espagnoles:

BNP Paribas Securities Services

Banking Operations - GIS

Calle Ribera de Loira 28

28042 Madrid

Espagne

Tél.: +34 91 388 8807

Fax: +34 91 388 8803

- Pour les Actions du Registre New Yorkais admises à la négociation à la Bourse de New York:

The Bank of New York Mellon

Proxy processing

P.O. Box 3549

South Hackensack, NJ 07606-9249

Etats-Unis d'Amérique

Tél.: 866-258-4686 (U.S. uniquement)

Tél.: + 1 -201-680-6825 (International)

Ou bien:

- Contacter directement le Département des Relations Investisseurs de la Société

Tél.: +352 4792 2414 or +00 800 4792 4792

Fax : +352 4792 2449

Luxembourg, le 16 mai 2009.

Pour le Conseil d'Administration

(Le Président)

Référence de publication: 2009058016/571/290.

DWS Nova Solution II, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 23.02.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009052794/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08212. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

DWS Nova Solution II, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 23.02.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009052801/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08207. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

DWS Nova Solution I, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 23.02.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009052810/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08204. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

DWS Nova Solution I, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 23.02.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009052842/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08206. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

DWS Nova Solution III, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 23.02.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009052845/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08215. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

DWS Nova Solution III, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 23.02.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009052847/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08213. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

DWS Nova Multi Chance I, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 24.03.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009052848/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08223. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Boieldieu S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 27.553.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 20 janvier 2005, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- Boieldieu S.A., avec siège social au 5, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg, dénoncé en date du 13 septembre 1994.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Nadine Erpelding, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Renaud Graas, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire déclaration de leurs créances avant le 26 janvier 2005 au greffe du Tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Renaud Graas

Le liquidateur

Référence de publication: 2009062695/18.

(090073231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

DWS Nova Multi Chance I, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 24.03.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009052851/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08219. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

DWS Nova Multi Chance II, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 24.03.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009052852/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08229. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

DWS Nova Multi Chance II, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 24.03.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009052853/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08226. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Aberdeen Property Funds Eastern Europe SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 132.956.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 mai 2009.

J.-J. WAGNER.

Référence de publication: 2009061206/239/11.

(090074663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

Aligrup International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 65.343.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 20 janvier 2005, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- Aligrup International S.A., avec siège social au 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, dénoncé en date du 27 mai 2002.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Nadine Erpelding, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Renaud Graas, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire déclaration de leurs créances avant le 26 janvier 2005 au greffe du Tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Renaud Graas

Signature

Référence de publication: 2009062692/19.

(090076109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 38, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.462.

Der Verwaltungsrat der DekaBank Deutsche Girozentrale hat in seiner Sitzung am 29. April 2009 einstimmig beschlossen, Pricewaterhouse Coopers Sàrl (Sitz: 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg) zum Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr vom 1. Januar 2009 bis 31. Dezember 2009 zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 12. Mai 2009.

DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Wolfgang Dürr / Patrick Weydert

Référence de publication: 2009060454/14.

(090070409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

A & CO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

R.C.S. Luxembourg B 50.009.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 20 janvier 2005, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- A & Co S.à r.l., avec siège social au 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, dénoncé en date du 19 avril 1996.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Nadine Erpelding, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Renaud Graas, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire déclaration de leurs créances avant le 26 janvier 2005 au greffe du Tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Renaud Graas

Le liquidateur

Référence de publication: 2009062694/19.

(090073009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Aberdeen Property Funds Eastern Europe SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 132.956.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of May.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Extraordinary General Meeting") of "Aberdeen Property Funds Eastern Europe SICAV-FIS", a Luxembourg public limited company qualifying as an investment company with variable share capital - specialised investment fund, having its registered office at 2B, rue Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 132.956, incorporated pursuant to a notarial deed dated 24 October 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 2749, on 29 November 2007 (the "Company").

The Extraordinary General Meeting was opened at 18.00 CET and was presided by Mr Max Welbes, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg who appointed as secretary Mr Christian Lennig, Rechtsanwalt, residing professionally in Luxembourg.

The Extraordinary General Meeting elected as scrutineer Mr Tobias Lochen, Rechtsanwalt, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The sole shareholder represented (the "Sole Shareholder") and the number of shares it holds are shown on the attendance list, signed by the members of the board and the undersigned notary. This list, together with the proxy initialled ne varietur by the members of the board of the Extraordinary General Meeting and the undersigned notary will remain attached to this deed in order to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all of the three hundred and ten (310) shares, representing the entirety of the share capital of the Company, are represented at this Extraordinary General Meeting.

III. The agenda of the Extraordinary General Meeting is as follows:

1. Deletion of the definition of IFRS in the section headed "Preliminary Title Definitions" in the articles of incorporation of the Company (the "Articles").

2. Insertion of the definition of Lux GAAP in the section headed "Preliminary Title Definitions" in the Articles, which will read as follows:

"Lux GAAP Luxembourg Generally Accepted Accounting Standards."

3. Amendment of article 12, paragraph 1 of the Articles with regard to the calculation of the net asset value per share, which will read as follows:

"The Net Asset Value per Share of each Class in each Sub-fund shall be calculated by the Central Administration under the responsibility of the Board with respect to each Valuation Day in accordance with Luxembourg law and Lux GAAP."

4. Amendment of article 12, paragraph 7, subheading (6), sentence 1 in the Articles with regard to the liabilities of the Company, which will read as follows:

"(6) all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law and Lux GAAP."

5. Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder declares having been informed of the agenda of the Extraordinary General Meeting beforehand and declares having waived all convening requirements and formalities. The present Extraordinary General Meeting is thus regularly constituted and can validly decide on the items of its agenda.

The Sole Shareholder takes the following resolutions unanimously:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to delete the definition of IFRS in the section headed "Preliminary Title Definitions" in the Company's Articles of Incorporation.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to insert the definition of Lux GAAP in the section headed "Preliminary Title Definitions" in the Company's Articles of Incorporation, which will read as follows:

"Lux GAAP Luxembourg Generally Accepted Accounting Standards."

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 12, paragraph 1 of the Company's Articles of Incorporation with regard to the calculation of the net asset value per share, which will read as follows:

"The Net Asset Value per Share of each Class in each Sub-fund shall be calculated by the Central Administration under the responsibility of the Board with respect to each Valuation Day in accordance with Luxembourg law and Lux GAAP."

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 12, paragraph 7, subheading (6), sentence 1 in the Articles with regard to the liabilities of the Company, which will read as follows:

"(6) all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law and Lux GAAP."

There being no further item on the agenda, the Extraordinary General Meeting was thereupon adjourned at 18.30 CET.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearances, known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, the members of the board of the Extraordinary General Meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée Générale Extraordinaire") de "Aberdeen Property Funds Eastern Europe SICAV-FIS", une société anonyme de droit luxembourgeois sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social à 2B, rue Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.956, constituée suivant acte notarié du 24 octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2749, le 29 novembre 2007 (la "Société").

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 18.00 CET et est présidée par Monsieur Max Welbes, avocat à la Cour, dont la résidence professionnelle se trouve à Luxembourg, et élit comme secrétaire Monsieur Christian Lennig, Rechtsanwalt, dont la résidence professionnelle se trouve à Luxembourg.

L'Assemblée Générale Extraordinaire élit comme scrutateur Monsieur Tobias Lochen, Rechtsanwalt, dont la résidence professionnelle se trouve à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant été ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Le seul actionnaire représenté ("Actionnaire Unique") ainsi que le nombre d'actions détenu par lui, est repris sur la liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Cette liste, ainsi que la procuration signée ne varient par les membres du bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps à la formalité de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à cette Assemblée Générale Extraordinaire.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

1. Suppression de la définition de IFRS dans la section intitulée "Titre Préliminaire - Définitions" des statuts de la Société (les "Statuts").

2. Insertion de la définition de Lux GAAP dans la section intitulée "Titre Préliminaire - Définitions" des Statuts, qui sera rédigée comme suit:

"Lux GAAP Standards comptables généralement acceptés à Luxembourg."

3. Modification de l'article 12, paragraphe 1 des Statuts, à propos du mode de calcul de la valeur nette d'inventaire par action, qui sera rédigé comme suit:

"La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe dans chaque Compartiment sera calculée par l'Administration Centrale sous la responsabilité du Conseil d'Administration lors de chaque Date d'Evaluation conformément au droit luxembourgeois et Lux GAAP."

4. Modification de l'article 12, paragraphe 7, sous-titre (6), première phrase des Statuts à propos des engagements de la Sociétés, qui sera rédigé comme suit:

"(6) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit qui sont conformes au droit luxembourgeois et aux normes comptables Lux GAAP."

5. Divers.

IV. L'Actionnaire Unique déclare avoir été dûment informé à l'avance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire et déclare renoncer à toutes les formalités et conditions de convocation. La présente Assemblée Générale Extraordinaire est donc valablement constituée et peut valablement décider sur les points à son ordre du jour.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale Extraordinaire a unanimement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de supprimer la définition de IFRS dans la section intitulée "Titre Préliminaire - Définition" des Statuts.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE d'insérer la définition de Lux GAAP dans la section intitulée "Titre Préliminaire - Définitions" des Statuts, qui sera rédigé comme suit:

"Lux GAAP Standards comptables généralement acceptés à Luxembourg."

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de modifier l'article 12, premier alinéa des Statuts de la Société à propos du mode de calcul de la valeur nette d'inventaire par action, lequel premier alinéa sera rédigé comme suit:

"La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe dans chaque Compartiment sera calculée par l'Administration Centrale sous la responsabilité du Conseil d'Administration lors de chaque Date d'Evaluation conformément au droit luxembourgeois et Lux GAAP."

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de modifier l'article 12, septième alinéa, sous-titre (6), première phrase des Statuts à propos des engagements de la Société, qui sera rédigé comme suit:

"(6) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit qui sont conformes au droit luxembourgeois et aux normes comptables Lux GAAP."

Aucun autre point n'apparaissant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire est clôturée à 18:30 CET.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête de cet acte.

Après lecture faite à aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civil et demeures, les membres du bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. WELBES, C. LENNIG, T. LOCHEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 mai 2009. Relation: EAC/2009/5690. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009061183/239/146.

(090074661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

Dive Charter International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 64.255.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 20 janvier 2005, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- Dive Charter International S.A., avec siège social au 4, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg, par requête de Monsieur le Procureur d'Etat du 5 novembre 2004.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Nadine Erpelding, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Renaud Graas, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire déclaration de leurs créances avant le 26 janvier 2005 au greffe du Tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Renaud Graas

Le liquidateur

Référence de publication: 2009062693/20.

(090073014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Les Cottages du Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 111.716.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/05/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061733/10.

(090071352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Joco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 2, avenue Dr. Klein.

R.C.S. Luxembourg B 27.664.

Le bilan au 18.01.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8.05.09.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon

L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009061741/510/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00678. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090071284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Fundamental European Value S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009061753/10.

(090071172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Achmea Re Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 62.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009061754/10.

(090071173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

East Capital (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009061755/10.

(090071175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Tarragona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.255.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 Mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061751/10.

(090071169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Pictet Targeted Fund (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.664.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Pour Pictet Targeted Fund (Lux)

Pictet Funds (Europe) S.A.

Marie Claude Lange / Stéphanie Kuchly

Fondé de Pouvoir / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2009061756/14.

(090071190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 108.103.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009061748/10.

(090071166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Crealex, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 27.312.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009061749/10.

(090071167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Assoco Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 26.955.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009061750/10.

(090071168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Paloma Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 66.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009061639/10.

(090071394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Diversified Growth Company en abrégé D.G.C., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 7.565.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Pour Diversified Growth Company (en abrégé D.G.C.)

Pictet Funds (Europe) S.A.

Christopher Misson / Christian Jeanrond

Fondé de Pouvoir / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2009061757/14.

(090071194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Scivias S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 146.095.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the eleventh of May.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

here represented by its director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, having its registered office at Apia Samoa, itself represented by its director, Mrs Rika MAMDY, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of SCIVIAS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out for personal purposes trading in securities of any kind and any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at TWO HUNDRED THOUSAND EURO (200,000.- EUR) represented by two thousand (2,000) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors elects from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of June at 10.00 a.m. and the first time in the year 2010.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2009.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and Payment

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 2,000 (two thousand) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR 200,000 (two hundred thousand euro) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions.

1. The number of directors of the Company is set at 1 (one);
2. The following person is appointed as Sole Director, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2014:

Mrs Waltraud Elisabeth OLBERTZ-SANTOLINI, born in Bensberg, November 11, 1957, residing in 10, rue Jean l'Aveugle, F-57100 Thionville.

3. The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2014:

FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A., having its registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC number 303554.

4. The registered office of the company is established in L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le onze mai.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par son directeur, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, ayant son siège social à Apia Samoa, elle-même représentée par son directeur, Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

Laquelle partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SCIVIAS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir pour des besoins personnels le commerce de titres de toutes sortes et toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,- EUR) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi jour du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 2010.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2009.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit les 2.000 (deux mille) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 200.000 (deux cent mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ EUR 1.800,-.

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateur de la Société est fixé à 1 (un);

2. Est nommée Administrateur Unique de la Société la personne suivante, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

Madame Waltraud Elisabeth OLBERTZ-SANTOLINI, née à Bensberg, le 11 novembre 1957, demeurant à 10, rue Jean l'Aveugle, F-57100 Thionville.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A., ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC numéro 303554.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2009. Relation: LAC/2009/18324. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009061283/242/278.

(090071255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Emcotrans, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 131.604.

Im Jahre zweitausendneun, am neunundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Anja HOLTZ, mit Amtssitz in Wiltz ist erschienen:

1) Frau Tanja EMONDS, Speditionskauffrau, geboren in Eupen (B), am 24. September 1979, wohnhaft in B-4710 Herbesthal Lontzen, 130, rue Mitoyenne,

2) Herr Elmar EMONDS, Unternehmer, geboren in Eupen (B) am 11. Mai 1954, wohnhaft in B-4700 Eupen, 29, schnelle Windgasse,

Die vorbenannten Personen sind Eigentümer von hundert (100) Anteilen der Gesellschaft "EMCOTRANS Sàrl", (20072445164) mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 131.604.

Die erschienenen Parteien bitten den Notar folgendes zu beurkunden:

- die Gesellschaft "EMCOTRANS Sàrl" wurde gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch den Notar Anja HOLTZ, mit Amtssitz in Wiltz, am 4. September 2007 die Urkunde wurde im Gesetzblatt "Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" Nummer 2324 vom

16. Oktober 2007 veröffentlicht,

- Die Satzung wurde zuletzt abgeändert aufgrund einer außerordentlichen Generalversammlung unter Privatschrift vom 8. Oktober 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2821 vom 24. November 2008,

- die Gesellschaft ist im Handelsregister unter der Nummer B 131.604 eingetragen;

- das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- €) eingeteilt in hundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- €);

- die Gesellschaft besitzt weder Grundstücke noch Anteile an Grundstücken.

Die erschienenen Parteien nehmen dann an der ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung teil und bittet den Notar folgendes zu beurkunden:

Einzigter Beschluss

Die Anteilseigner, hier vertreten wie vorerwähnt, beschließen das Kapital zu erhöhen auf vierundachtzigtausendfünfhundert Euro (84.500,- €) und den Nominalwert der 100 (einhundert) bestehenden Anteile auf achthundertfünfundvierzig Euro (845 €) festzusetzen.

52256

Zeichnung und Einzahlung

Die Einzahlung geschieht durch Übertrag des Kontos des Anteilseigners Elmar EMONDS in Höhe von zweiundsiebzigtausend Euro (72.000 €). Sowie es dem amtierenden Notar über die Bilanz nachgewiesen wird.

Zweiter Beschluss

Aufgrund der vorstehenden Kapitalerhöhungen erklären die Anteilseigner den Artikel 6 der Satzung wie folgt abzuändern:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt vierundachtzigtausendfünfhundert Euro (84.500.-€) eingeteilt in einhundert Anteile (100) zu je achthundertfünfundvierzig Euro (845,- €)."

Kosten

Die Unkosten der vorstehenden Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden auf ungefähr 900.-€ abgeschätzt.

Worüber Urkunde. Aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienene Partei, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: T. Emonds, E. Emonds, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 29 avril 2009 - WIL/2009/362 - Reçu soixante-quinze euros= 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Der Gesellschaft auf Begehr auf Stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Wiltz, den 8. Mai 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009060992/2724/52.

(090071413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Tusculum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 146.096.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the eleventh of May.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

SCIVIAS S.A., having its registered office in L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt,

Here represented by Mrs Rika MAMDY, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue,

By virtue of a proxy give under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of TUSCULUM S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out for personal purposes trading in securities of any kind and any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at THIRTY-FIVE THOUSAND EURO (35,000.- EUR) represented by three hundred and fifty (350) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors elects from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of June at 10.00 a.m. and the first time in the year 2010.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2009.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and Payment

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 350 (three hundred and fifty) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR 35,000 (thirty-five thousand euro) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions.

1. The number of directors of the Company is set at 1 (one);
2. The following person is appointed as Sole Director, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2014:

Mrs Waltraud Elisabeth OLBERTZ-SANTOLINI, born in Bensberg, November 11, 1957, residing in 10, rue Jean l'Aveugle, F-57100 Thionville.

3. The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2014:

FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A., having its registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC number 303554.

- 4.- The registered office of the company is established in L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.
The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le onze mai.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SCIVIAS S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt,

Ici représentée par Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TUSCULUM S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir pour des besoins personnels le commerce de titres de toutes sortes et toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-CINQ MILLE EUROS (35.000,- EUR) représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoqués.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi jour du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 2010.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2009.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit les 350 (trois cent cinquante) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 35.000 (trente-cinq mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateur de la Société est fixé à 1 (un);
2. Est nommée Administrateur Unique de la Société la personne suivante, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

Madame Waltraud Elisabeth OLBERTZ-SANTOLINI, née à Bensberg, le 11 novembre 1957, demeurant à 10, rue Jean l'Aveugle, F-57100 Thionville.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A., ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC numéro 303554.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2009. Relation: LAC/2009/18325. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009061284/242/281.

(090071269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Repeco 27 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 907.940,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.328.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 22 avril 2009

1. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Madame Samia Rabia, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A et de Président du conseil d'administration de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009.

2. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Stuart Watson, demeurant actuellement 4, Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Scotland, de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet au 22 avril 2009.

3. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac, demeurant actuellement 22, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur ordinaire de la Société avec effet au 22 avril 2009.

4. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Michael Chidiac, né le 29 juin 1966 à Lebanon, banquier, résidant 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité d'administrateur A de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

5. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Paul Gerald Shiels, né le 14 décembre 1971 à Glasgow, banquier, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594, Francfort, Allemagne, en qualité d'administrateur B de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A)
2. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A)
3. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur A)
4. Monsieur Paul Gerald SHIELS (administrateur B)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2009060954/32.

(090070474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Biogen Idec Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.800,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.182.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of April, before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of BIOGEN IDEC LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., a private limited liability company according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, with an issued corporate capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B143.182, incorporated by deed of November 6, 2008, passed by Maître Joseph Elvinger, officiating in Luxembourg (the "Company"), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2937 of December 10th, 2008.

where appeared:

Arrowpark Interseas Limited, an Isle of Man company, having its registered office in IM1 2AL Douglas, Isle of Man at 14-16 Nelson Street, Sovereign House, acting in its capacity as the sole shareholder of the Company, duly represented herein by Mrs Isabel DIAS, notary clerk, having her professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney given in Douglas, the Isle of Man, on April 23, 2009 (the "Sole Shareholder"), which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder represented as stated hereinabove proceeded to an extraordinary general meeting of shareholders of the Company and requested the undersigned notary to record the following:

I that one hundred and twenty-five (125) ordinary shares having a par value of one hundred euro (€ 100) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and that the Meeting may freely deliberate and resolve upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II that the agenda of the Meeting is worded as follows:

a. increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred euro (€ 300) in order to raise the share capital from its present amount of twelve thousand and five hundred euro (€ 12,500) consisting of one hundred and twenty-five (125) shares, having a par value of one hundred euro (€ 100) each, to twelve thousand eight hundred euro (€ 12,800) by way of the issuance of three (3) new ordinary shares having a nominal value of one hundred euro (€ 100) each (the "New Shares").

b. subscription, intervention and payment of all the New Shares by way of a contribution in kind of:

(i) fourteen point seven per cent. (14.7%) of the share capital of Biogen Idec (Denmark) New Manufacturing ApS, a limited liability company according to the laws of Denmark, having its registered office in 3400 Hillerød, Denmark at Biogen Idec Allé 1 ("ApS Newco"), nominally worth DKK 22,050, the equivalent of EUR 2,959.96;

(ii) all shares in the share capital of Biogen Idec International GmbH, a limited liability company according to the laws of Switzerland, having its registered office in 6300 Zug, at Landis + Gyr-Strasse 3, Switzerland, registered with the Trade Registry of Zug, Switzerland under no. CH-400.3.005.254-1 ("Swiss HQ"), consisting of one (1) share of a nominal value of CHF 100,000, the equivalent of EUR 66,320.12;

(iii) all shares in the share capital of Biogen Idec B.V., a private limited liability company according to the laws of the Netherlands, having its registered office in 2132 WX Hoofddorp, at Robijnlaan 8, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce under no. 33193965, consisting of one hundred and two (102) registered shares of a nominal value of one thousand Dutch Guilders (NLG 1,000), which, after conversion to euro, is the equivalent of 453.78 EUR per share ("NL BV" and such shares in ApS Newco, Swiss HQ and NL BV hereinafter collectively to be referred to as the "Contributed Shares").

c. Statement by the members of the board of managers of the Company, regarding the value of the Contributed Shares.

d. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the abovementioned capital increase.

III that the following resolutions were taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital by an amount of three hundred euro (300 EUR) so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred euro (12,500 EUR) by the issue of by way of the issuance of three (3) new ordinary shares having a nominal value of one hundred euro (€ 100) each (the "New Shares").

The New Shares are to be fully paid up by way of a contribution in kind of the Contributed Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder accepted the subscription to the New Shares in exchange for the Contributed Shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the Sole Shareholder intervened and declared to subscribe for all the New Shares and to pay the New Shares up by way of a contribution in kind consisting of the Contributed Shares as indicated hereabove in the agenda, which, for the purpose of this deed are being valued in aggregate at EUR 245,207,578.18 (being the sum of USD 103,392,833 (equaling EUR 78,114,861.13 after conversion) in the case of the Aps Newco shares contributed; USD 220,108,157 (equaling EUR 166,345,310.75 after conversion) in the case of the Swiss HQ share contributed and USD 989,267 (equaling EUR 747,406.30 after conversion in the case of the NL BV shares contributed, using the exchange ratio from USD to EUR as per April 26, 2009), whereby the value of the Contributed Shares exceeding the aggregate nominal value of the New Shares. i.e. EUR 245,207,278.18, shall be accounted for by the Company as share premium (prime d'émission).

Evidence of the Contribution's Existence

Proof of the ownership and the value of the Contributed Shares has been given to the undersigned notary by a copy of recent trade register extracts of ApS Newco, Swiss HQ and NL BV; their recent balance sheets and a declaration issued by the board of directors of each of the aforementioned companies attesting the current number of shares, their ownership and their true valuation in accordance with current market trends.

Effective Implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor, represented as stated hereinabove, declares that:

A. it is the sole legal and beneficial owner of the Contributed Shares and possesses the power to dispose of such shares, which are legally and conventionally freely transferable;

B. there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Shares be transferred to him;

C. the transfers of the Contributed Shares are effective today without qualification and the contribution agreements with respect to the contribution of the Contributed Shares have already been signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;

D. all further formalities in order to duly effect the transfer of the Contributed Shares and to render such transfer effective anywhere and toward any third party shall be carried out in Denmark, Switzerland and respectively, the Netherlands.

The shares in the share capital of the Company after the share capital increase will consist of one hundred and twenty-eight (128) ordinary shares of a nominal value of EUR 100 each, of which the Sole Shareholder shall be the sole legal and economic beneficiary.

Statement of the board of managers of the company dated April 27th, 2009

The members of the board of managers of the Company, by virtue of a declaration which will remain here annexed have acknowledged, having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, expressly agreed with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Contributed Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decided to amend article 5.1 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's capital is set at EUR 12,800 (twelve thousand and eight hundred euro) consisting of one hundred and twenty-eight (128) ordinary shares of a nominal value of one hundred (100 EUR) each, all full paid up and subscribed."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, are to be borne by the Company and have been estimated at about six thousand two hundred euro (6,200 EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day first stated at the beginning of this deed.

The deed having been read to the person appearing, was signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux-mille neuf, le vingt-sept avril,

s'est tenue devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence au Luxembourg,

une assemblée générale extraordinaire ("l'Assemblée") de BIOGEN IDEC LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., une société anonyme à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et dont le capital social émis s'élève à 12 500 EUROS, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg (Luxembourg Trade and Companies' Register) sous le numéro B 143.182, constituée suivant acte reçu le 6 novembre 2008 par Maître Joseph Elvinger, exerçant au Luxembourg (la "Société"), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2937 du 10 décembre 2008.

à laquelle comparurent:

Arrowpark Interseas Limited, une société de droit de l'Île de Man avec siège social à IM1 2AL Douglas, Île de Man, à 14-16 Nelson Street, Sovereign House, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, dûment représentée par Madame Isabel DIAS, clerc de notaire ayant pour adresse professionnelle 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'un mandat lui donné à Douglas, Île de Man, le 23 avril 2009 (l'"Associé Unique"), lequel mandat, après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

L'Associé Unique représenté comme il été indiqué ci-avant a ouvert une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société et a prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I que cent vingt-cinq (125) parts ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui de la sorte est régulièrement constituée, et que l'Assemblée peut librement débattre et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour reproduit ci-après;

Il que l'ordre du jour de l'Assemblée s'énonce comme suit:

a. augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cents euros (300 €) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12 500 €) divisé en cent vingt-cinq parts d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune, à un montant de douze mille huit cents euros (12 800 €) par l'émission de trois (3) nouvelles parts ordinaires d'une valeur nominale de cents euros (100 €) chacune (les "Parts Nouvelles")

b. La souscription et la libération de l'ensemble des Parts Nouvelles par le moyen d'un apport en nature de:

(i) quatorze point sept pour cent (14.7%) de l'intégralité des parts formant le capital social de Biogen Idec (Danemark) New Manufacturing ApS, une société à responsabilité limitée de droit danois avec siège social au 3400 Hillerød, Danemark à Allé 1 ("ApS Newco"), d'une valeur nominale de DKK 22,050, l'équivalent de EUR EUR 2.959,96;

(ii) l'intégralité des parts formant le capital social de Biogen Idec International GmbH, une société privée à responsabilité limitée de droit suisse avec siège social au 6300 Zug, à Landis und Gyr Strasse 3, Suisse, immatriculée au Registre du

Commerce (Trade Registry) de Zug, Suisse, sous le n° CH-400. 3.005.254-1 ("Swiss HQ"), constituée d'une (1) part sociale d'une valeur nominale de 100 000 CHF, l'équivalent de EUR 66.320,12;

(iii) l'intégralité des parts formant le capital social de Biogen Idec B.V., une société privée à responsabilité limitée de droit néerlandais avec siège social au 2132 WX Hoofddorp, à Robijnlaan 8, les Pays-Bas, immatriculée à la Chambre de Commerce sous le n°33193965, constituée de cent deux actions nominatives d'une valeur nominale de mille florins néerlandais chacune, valeur qui, après conversion en euros, équivaut à 453,78 EUR par action ("NL BV", ainsi que les actions d'ApS Newco, Swiss HQ et NL BV seront ci-après nommés "Actions d'Apport").

c. déclaration des membres du conseil de gérance de la Société concernant la valeur des Actions d'Apport.

d. Amendement de l'article 5 des statuts de la société afin de faire apparaître l'augmentation de capital susmentionnée.

III. que les résolutions suivantes furent adoptées:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis par un montant de trois cents euros (300 €) afin de le porter au-delà de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12 500 €) par l'émission de trois (3) nouvelles parts ordinaires d'une valeur nominale de cents euros (100 €) chacune (les "Parts Nouvelles")

Les Parts Nouvelles devront être intégralement libérées par le moyen d'un apport en nature des Actions d'Apport.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a accepté de souscrire les Parts Nouvelles en contrepartie des Actions d'Apport.

Intervention - Souscription - Libération

A ce stade, l'Associé Unique est intervenu et a déclaré souscrire les Parts Nouvelles, et qu'il paie les Parts Nouvelles au moyen d'un apport en nature des Actions d'Apport plus amplement définies ci-avant dans l'ordre du jour, lesquelles sont évaluées pour les besoins du présent acte à 245,207,578.18 euros (deux cent quarante-cinq millions deux cent sept mille deux cent cinquante-huit euros et dix-huit euro cents) (l'addition de 103,392,833 USD (l'équivalent de 78,114,861.13 euro, après conversion d'USD en euro au cas des parts contribuées de ApS Newco); de USD 220.108.157 (l'équivalent de 166.345.310,75 euro, après conversion d'USD en euro) au cas de part contribuée de Swiss HQ et USD 989.267 (l'équivalent de 747.406,30 euro, après conversion d'USD en euro) au cas des parts contribuées de NL BV selon le ratio d'échange d'avril 26, 2009), en vertu de quoi la partie de la valeur des Actions d'Apport qui excède la valeur nominale totale des Parts Nouvelles, soit EUR 245,207,278.18, sera comptabilisée par la Société en tant que prime d'émission (share premium).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur des Actions d'Apport a été donnée au notaire soussigné sous la forme d'exemplaires d'extraits K bis (trade register extracts) récents pour ApS Newco, Swiss HQ et NL BV, de copies de leurs bilans récents et d'une déclaration émise par l'organe de direction de chacune des sociétés susmentionnées attestant de leur nombre d'actions actuel, de l'identité de leur(s) propriétaire(s) et de leur valeur exacte au regard des tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur représenté comme il a été indiqué ci-avant, déclare:

A. qu'il est le seul et unique propriétaire et bénéficiaire des Actions d'Apport, et qu'il possède les pouvoirs de disposer desdites Actions d'Apport, lesquelles sont légalement et conventionnellement librement transmissibles;

B. qu'il n'existe aucun droit de préemption, ni aucun autre droit en vertu duquel une personne quelle qu'elle soit pourrait être fondée à exiger qu'une ou plusieurs des Actions d'Apport lui soient cédées.

C. que le transfert des Actions d'Apport est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui, et que les conventions d'apport relatives à l'apport des Actions d'Apport ont déjà été signées, ce dont preuve a été rapportée au notaire soussigné;

D. que toutes autres formalités aux fins d'effectuer dûment la cession des Actions d'Apport et de la rendre effective en tout lieu vis-à-vis de toute tierce partie seront réalisées au Danemark, en Suisse et aux Pays-Bas respectivement.

Après l'opération d'augmentation du capital social, le capital social de la Société sera constitué de cent vingt-huit (128) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 100 EUR chacune, dont l'Associé Unique sera le seul et unique bénéficiaire juridique et économique.

Déclaration des membres du conseil de gérance de la société du 27 avril 2009

En vertu d'une déclaration qui restera annexée au présent acte, les membres du conseil de gérance de la Société, ayant préalablement été informés de l'étendue de leur responsabilité, qui se trouve légalement engagée en vertu de leur qualité de gérants de la société relativement à la description de l'apport en nature sus-décrit, ont reconnu et donné leur accord exprès à la description et à l'évaluation de l'apport en nature ainsi qu'à la cession effective des Actions d'Apport, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport ayant été intégralement réalisé, l'Associé Uni- que décide d'amender comme suit l'article .15 des Statuts de la Société:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à 12.800,- EUR (douze mille huit cents euros) représenté par cent vingt-huit (128) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, seront supportés par la société et sont estimés à six mille deux cents euros (6.200 EUR) environs. Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci fut alors clôturée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue française, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 mai 2009. Relation: LAC/2009/17046. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009061281/5770/220.

(090071353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.827.

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Ms Marie Amet-Hermes, employee, residing professionally at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

acting in her capacity as a special proxy-holder of the general partner of the partnership limited by shares "Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 142.827, having its registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (the "Corporation"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of October 30, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2800, dated November 20, 2008,

by virtue of the authority conferred by decision of the general partner's board of managers, taken on February 6, 2009; a copy of said resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary, shall remain attached to the present deed, with which they shall be filed with the registration authorities.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary public to record her declarations and statements, which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed partnership limited by shares "Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.", amounts to fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by

- Eighty-seven (87) class A1 shares of five hundred Euro (EUR 500.-) each, fully paid up;
- Twelve (12) class B shares of five hundred Euro (EUR 500.-) each, fully paid up;
- One (1) class C share of five hundred Euro (EUR 500.-), fully paid up.

II.- That on terms of article 6 of the articles of association, the authorized capital has been set at two hundred and fifty million Euros (EUR 250,000,000.-) and the general partner has been authorized until November 20, 2013, to increase the capital of the Corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article 6 of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the board of managers of the general partner, in its resolutions taken on January 9, 2009 and February 6, 2009 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 6 of the articles of incorporation, has realized a global increase of capital in the amount of one million and six hundred twenty-nine thousand Euros (EUR

1,629,000.-) so as to raise the subscribed capital from its present amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) to one million and six hundred seventy-nine thousand Euros (EUR 1,679,000.-), by the creation and issue of:

- One thousand five hundred and sixty-five (1,565) class A1 shares of five hundred Euros (EUR 500.-) each, fully paid up;

- One thousand and twenty-five (1,425) class A2 shares of five hundred Euros (EUR 500.-) each, fully paid up;

- Two hundred and sixty-eight (268) class B share of five hundred Euros (EUR 500.-), fully paid up.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the board of managers, on terms of Article 6 of the Articles of Incorporation, the Board has cancelled the preferential right, and has allowed the subscription of all the new shares by following companies:

INVESTORS' NAME	Class of Shares	Number	AMOUNT RECEIVED
COGEPA S.A.	A2	200	EUR 100,000
DF-Synergies S.A.	A2	100	EUR C 50,000
GMT S.A.S.	A2	25	EUR 12,500
OVALTO Investissement	A1	500	EUR 250,000
ALTIZO	A2	100	EUR 50,000
Compagnie Financière du Médoc Cofimed	A2	300	EUR 150,000
ARCALUX SPF	A2	100	EUR 50,000
Financière du Minaret	A2	300	EUR 150,000
Holding Gérard Darel	A2	300	EUR 150,000
François DUPREZ	A1	500	EUR 250,000
La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque	A1	565	EUR 282,500
	B	268	EUR 134,000
TOTAL	-	1,565 A1 1,425 A2 268 B	EUR 1,629,000

V.- That the three thousand two hundred and fifty eight (3,258) new shares have been entirely subscribed and paid up by contribution in cash wired on the Corporation's bank accounts, so that the total amount of one million and six hundred twenty-nine thousand Euros (EUR 1,629,000.-) have been at the free disposal of the said company.

VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, Article 6, first paragraph, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

" **Art. 6.** The Corporation has a subscribed share capital of one million six hundred seventy-nine thousand Euro (EUR 1,679,000.-) divided into:

- Three thousand seventy-seven (3,077) class A shares consisting in one thousand six hundred fifty-two (1,652) class A1 share and one thousand four hundred twenty-five (1,425) class A2 shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, all of which are fully paid up;

- Two hundred and eighty (280) class B shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, all of which are fully paid up;

- One (1) class C share, with a value of five hundred Euro (EUR 500.-), fully paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately five thousand euros.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Marie Amet-Hermes, employée, demeurant professionnellement au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé commandité de la société en commandite par actions

"Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.", ayant son siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142.827 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 30 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N°2800 du 20 novembre 2008,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil de gérance de l'associé commandité, prise le 6 février 2009;

une copie de ladite décision, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société en commandite par actions "Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.", s'élève actuellement à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) réparti en

- Quatre-vingt-sept (87) actions ordinaires de classe A consistant en quatre-vingt-sept (87) actions de classe A1, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune, entièrement libérées;

- Douze (12) actions ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune, entièrement libérées;

- Une (1) action de classe C, d'une valeur de cinq cents Euro (EUR 500,-), entièrement libérée.

II.- Qu'aux termes de l'article 6 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à deux cent cinquante millions d'Euros (€ 250.000.000,-) et l'associé commandité a été autorisé à décider, jusqu'à la date du 20 novembre 2013, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 6 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil de gérance, en ses décisions prises le 9 janvier 2009 et le 6 février 2009 et en vertu des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 6 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence d'un million six cent vingt-neuf mille Euro (EUR 1.629.000,-), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de cinquante mille Euro (EUR 50.000,-) à un million six cent soixante-dix-neuf mille Euro (EUR 1.979.000,-), par la création et l'émission de

- Mille cinq cent soixante-cinq (1.565) actions ordinaires de classe A1 d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune;

- Mille quatre cent vingt-cinq (1.425) actions ordinaires de classe A2, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune;

- Deux cent soixante-huit (268) actions de classe B, d'une valeur de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune.

IV.- Que le conseil de gérance, après avoir limité l'exercice du droit préférentiel de souscription, conformément aux pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 6 des statuts, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les souscripteurs suivants:

Nom de l'investisseur	Classe d'actions	Nombre	Montants reçus
COGEPA S.A.	A2	200	EUR 100,000
DF-Synergies S.A.	A2	100	EUR C 50,000
GMT S.A.S.	A2	25	EUR 12,500
OVALTO Investissement	A1	500	EUR 250,000
ALTIZO	A2	100	EUR 50,000
Compagnie Financière du Médoc Cofimed	A2	300	EUR 150,000
ARCALUX SPF	A2	100	EUR 50,000
Financière du Minaret	A2	300	EUR 150,000
Holding Gérard Darel	A2	300	EUR 150,000
François DUPREZ	A1	500	EUR 250,000
La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque	A1	565	EUR 282,500
	B	268	EUR 134,000
TOTAL	-	1,565 A1	EUR 1,629,000
		1,425 A2	
		268 B	

V.- Que les trois mille deux cent cinquante-huit (3.258) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs susnommés et entièrement libérées en numéraire par versement sur des comptes bancaires ouverts au nom de la Société, de sorte que la somme d'un million six cent vingt-neuf mille Euro (EUR 1.629.000,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** La Société a un capital souscrit d'un million six cent soixante-dix-neuf mille Euro (EUR 1.679.000,-) représenté par:

- Trois mille soixante dix-sept (3.077) actions ordinaires de classe A consistant en mille six cent cinquante-deux (1.652) actions de classe A1 et mille quatre cent vingt-cinq (1.425) actions de classe A2, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (€ 500,-) chacune, entièrement libérées;

- Deux cent quatre-vingts (280) actions ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (€ 500,-) chacune, entièrement libérées;

- Une (1) action de classe C, d'une valeur de cinq cents Euro (€ 500,-), entièrement libérée."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille euros.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. AMET-HERMES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 mars 2009. Relation: LAC/2009/12465. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009061228/211/167.

(090071724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

EuroPRISA Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.847.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of EuroPRISA Management Company S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 110.847 (the Company). The Company was incorporated on 29 September 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1094 of 25 October 2005.

In the absence of the chairman of the board of directors of the Company (the Board of Directors), the Meeting appoints Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as chairman of the Meeting (the Chairman). The Chairman appoints Maud Garnier, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Gilles Durdu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to below as the Bureau of the Meeting.

The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the shareholders or their representatives or the holders of powers of attorney and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the shareholders represented at the Meeting will also remain attached to the present minutes and be signed by the holders of powers of attorney, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital is duly represented at the Meeting, which is therefore validly constituted and may deliberate upon the items on the agenda set forth below.

II. that the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Amendment of article 9 of the articles of association of the Company in order to empower the secretary of the board of directors of the Company to sign copies or extracts of the minutes of the meetings of the board of directors of the Company.

3. Miscellaneous.

III. then the Meeting, after due and careful deliberation, passes the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders (present or represented) consider themselves as duly convened and declare to have full knowledge of the agenda of the present resolutions which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 9 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to empower the secretary of the Board of Directors to sign copies or extracts of the minutes of the meetings of the Board of Directors.

Article 9 of the Articles shall from now on read as follows:

" **Art. 9. Minutes of meetings of the board of directors.** The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman, by any two other directors or by the secretary of the Board of Directors."

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this deed. After having been read to the appearing parties, the latter signed this deed with us, the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-huit avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de EuroPRISA Management Company S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social aux 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.847 (la Société). La Société a été constituée le 29 septembre 2005 suivant un acte du notaire soussigné, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C -N° 1094 du 25 octobre 2005.

En l'absence du président du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration), l'Assemblée nomme Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme président de l'Assemblée (le Président). Le Président nomme Maud Garnier, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée élit Gilles Durdu, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés ci-dessous comme le Bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence laquelle restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ou par les porteurs de procurations et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal et seront signées par les porteurs des procurations, les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social est dûment représenté à l'Assemblée, laquelle est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les objets de l'ordre du jour exposé ci-dessous.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Modification de l'article 9 des statuts de la Société afin de donner pouvoir au secrétaire du conseil d'administration de la Société de signer des copies ou extraits des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société.

3. Divers.

III. après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société (les Statuts) afin de donner pouvoir au secrétaire du Conseil d'Administration de signer des copies ou extraits des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

L'article 9 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.** Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le président ou, à son défaut, par deux autres administrateurs. Toutes procurations y resteront annexées.

Des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs seront signés par le président, par deux autres administrateurs ou par le secrétaire du Conseil d'Administration."

Estimation des frais

Le montant des frais relatif au présent acte est estimé approximativement à EUR 1.000,- (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, daté qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. ARNOUX, M. GARNIER, G. DURDU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mai 2009. Relation: LAC/2009/17080. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009061223/242/114.

(090071304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Devera Brownfield Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 133.271.

L'an deux mille neuf, le vingt avril.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEVERA BROWNFIELD FUND S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 133.271, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2819 du 5 décembre 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 171 du 26 janvier 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Joris Goossens, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents,

les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue à L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.
2. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer, avec effet au 1^{er} mai 2009, le siège social de L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue à L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Munsbach.

Suit la traduction anglaise:

"The registered office of the corporation is established in Munsbach."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. GOOSSENS, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2009. Relation: LAC/2009/15956. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009061224/242/63.

(090071291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Phoenixx Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 115.932.

En date du 12 mai 2009, la société ELITIUS & ASSOCIES S.A. (en liquidation) a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/05/09.

ELITIUS & ASSOCIES S.A. (en liquidation)

Signature

Référence de publication: 2009061197/13.

(090071622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.